

Assemblée générale de l'OMPI

**Quarante-quatrième session (23^e session extraordinaire)
Genève, 10 – 12 décembre 2013**

RAPPORTS SUR LES AUTRES COMITÉS DE L'OMPI : COMITÉ DES NORMES DE L'OMPI (CWS)

établis par le Secrétariat

1. Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé le 2 octobre 2013 de convoquer une session extraordinaire en décembre 2013 afin de conclure leurs délibérations sur, notamment, le point de l'ordre du jour relatif aux "Rapports sur les autres comités de l'OMPI : Comité des normes de l'OMPI (CWS)".

2. Lors des consultations qui ont suivi, menées par la présidente de l'Assemblée générale auprès des États membres, il a été convenu de soumettre le projet de décision ci-après à l'Assemblée générale de l'OMPI pour approbation.

3. *L'Assemblée générale de l'OMPI*
- i) prend note des informations figurant dans le document WO/GA/43/16 en ce qui concerne le Comité des normes de l'OMPI (CWS);*
 - ii) prend note des déclarations faites à cet égard par les délégations lors des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de l'Assemblée générale de l'OMPI en 2013; et*

iii) demande au CWS de poursuivre ses travaux sur les questions dont il est rendu compte dans le document susmentionné.

[Fin du document]